

QUALITÉ DE VIE, CULTURE ET SOLIDARITÉ

# AVIS SUR LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES 2022 DU CONSEIL RÉGIONAL

OCTOBRE 2023



2023  
50<sup>ème</sup>  
*anniversaire du*  
CESER  
ÎLE DE LA RÉUNION

**En introduction,** la commission « qualité de vie, culture et solidarité » du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion souhaite demander à nouveau au Conseil régional qu'à l'instar de ce qui se faisait antérieurement, une audition des services ayant préparé le rapport égalité femmes hommes puisse reprendre dès le prochain exercice.

**La commission prend acte que :**

- Le rapport 2022 est largement dans la continuité de celui de l'année 2021 ;
- Le Conseil régional fait de « l'égalité femmes-hommes une de ses priorités de sa mandature » (Introduction, page 2) ;
- Subsistent des écarts de rémunérations de l'ordre de 3,8 % en faveur des hommes, mais cette tendance semble évoluer à la baisse ;
- Le plan d'actions régional entrepreneuriat par les femmes (PAREF) a été adopté pour la période 2023-2024.

**La commission salue :**

- La prise en compte de ses préconisations partagées dans son avis en 2022 sur le rapport 2021, le CESER étant nommé dans l'introduction du rapport 2022 par le Conseil régional (p.3).
- Le volontarisme assumé de la collectivité sur cette thématique qui s'est traduit par la signature de la Convention régionale en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2024 ;
- Les efforts de communication du Conseil régional sur ce sujet à travers le dépliant d'infographie produit sur le rapport égalité femmes hommes 2022 en vue de le distribuer au moment de l'assemblée plénière du Conseil régional du 3 novembre 2023.

**La commission préconise :**

- Une poursuite de l'effort en termes de formations, en s'appuyant sur celles du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en particulier, les modules intitulés : « *Propos et comportements sexistes et sexuels au travail : repérer, réagir et prévenir.* » et « *Discrimination, harcèlement, sexisme au travail : de quoi parle-t-on ?* ».
- Que les agents de la Région soient régulièrement informés par leur hiérarchie de la possibilité prévue par la loi de solliciter l'Agence régionale d'amélioration de conditions de travail (ARACT) sur les questions de qualité de vie au travail, notamment lorsque celle-ci est impactée par des traitements discriminants pouvant être liés au genre ;
- Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui s'appuie sur des conseillers en évolution professionnelle visant à éclairer les agents (en particulier, les femmes) sur la façon de progresser dans leur carrière afin de réduire l'écart historique avec les agents hommes ;
- Que le Conseil régional poursuive l'objectif de l'obtention du label Égalité<sup>1</sup> avec diligence ;
- D'utiliser le futur schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) comme levier pour que la commande publique soit un vecteur de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le tissu économique local.

---

1. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/egalite-professionnelle/le-label-egalite/>

# CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

## CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à « L'actu. du CESER »,  
la lettre d'information mensuelle pour suivre  
toutes les actualités.



Facebook    Linkedin    Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE